

Plan Local d’Urbanisme

Commune de Bois-Colombes

Plan Local d’Urbanisme
Plan de zonage – Echelle 1 / 2 500

Vu pour être annexé à la délibération du conseil territorial en date du : 05 février 2020



Délimitation de zone

Prescriptions réglementaires

Bande de hauteur alternative

Marge de reculement à implantation imposée applicable à tous les niveaux

Marge de reculement à implantation imposée applicable aux étages uniquement

Marge de reculement sans implantation imposée applicable à tous les niveaux

Elément végétal remarquable au titre de l'article L 151-19 du Code de l'Urbanisme

Elément de patrimoine bâti remarquable au titre de l'article L 151-19 du Code de l'Urbanisme

Ensemble urbain, pavillon et jardin remarquable au titre de l'article L 151-19 du Code de l'Urbanisme

Ensemble paysager à préserver et mettre en valeur au titre de l'article L 151-23 du Code de l'Urbanisme

Espace paysager et écologique au titre de l'article L 151-23 du Code de l'Urbanisme

Emplacement réservé au titre de l'article L 151-41 du Code de l'Urbanisme

Périmètre de ZAC (Zone d'Aménagement Concerté)

Surface bâtie

Limite parcellaire

Liste des emplacements réservés			
n°	Destination	Surface totale réservée en m²	Bénéficiaire
1	Elargissement de la voie "avenue de l'Europe" (RD 11)	4 565	Département
3	Aménagement de carrefour (pan coupé) entre la rue de l'Abbé Jean Glatz et la rue Auguste Benamou	23	Commune
4	Création de la voie entre la rue Gramme et l'avenue d'Argenteuil (RD 909)	1 301	Commune
5	Aménagement de carrefour (pan coupé) entre la rue Maurice Pelletier et la rue Jean Jaurès	27	Commune
6	Aménagement de carrefour (pan coupé) entre la rue Pierre Joigneux et l'avenue Chevreul	28	Commune
8	Aménagement d'une placette entre la rue Gramme et l'avenue d'Argenteuil (RD 909)	833	Commune
9	Aménagement d'entrée de ville entre l'avenue Charles de Gaulle et l'avenue d'Argenteuil (RD 909)	104	Commune
10	Création d'une liaison piétonne entre Tassigny et Duflos	141	Commune

n°	Destination	Emplacement	Surface totale réservée en m²	Définition du programme
17	Opération d'acquisition-amélioration à destination de logements collectifs conventionnés	36, rue Paul Déroulède	2 989	Réalisation de 70 logements conventionnés minimum
18	Opération d'acquisition-amélioration à destination de logements collectifs conventionnés	9, avenue Calmels	2 680	Réalisation de 100 logements conventionnés minimum
19	Opération d'acquisition-amélioration à destination de logements collectifs conventionnés	95, rue du Général Leclerc	98	Réalisation de 10 logements conventionnés minimum
20	Opération d'acquisition-amélioration à destination de logements collectifs conventionnés	3, rue des Bourguignons	757	Réalisation d'environ 50 logements conventionnés
21	Opération d'acquisition-amélioration à destination de logements collectifs conventionnés	51, rue des Bourguignons	228	Réalisation d'environ 10 logements conventionnés
22	Opération d'acquisition-amélioration à destination de logements collectifs conventionnés	53, rue des Bourguignons	133	Réalisation d'environ 10 logements conventionnés
23	Opération d'acquisition-amélioration à destination de logements collectifs conventionnés	145, rue des Bourguignons	279	Réalisation d'environ 15 logements conventionnés
24	Opération d'acquisition-amélioration à destination de logements collectifs conventionnés	25, rue du 14 Juillet	363	Réalisation d'environ 10 logements conventionnés
25	Opération d'acquisition-amélioration à destination de logements collectifs conventionnés	90/92, rue Pierre-Joigneux	4 051	Réalisation d'environ 60 logements conventionnés
26	Logements collectifs conventionnés	138-142, avenue de l'Agent Sarre	486	Réalisation d'environ 30 logements conventionnés
27	Opération d'acquisition-amélioration à destination de logements collectifs conventionnés	31, rue Victor Hugo	603	Réalisation d'environ 30 logements conventionnés

0

125

250 m

N